

**Zeitschrift:** Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique  
**Herausgeber:** Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique  
**Band:** - (2007)  
**Heft:** 73

**Artikel:** "Le corps intermédiaire est fortement surchargé"  
**Autor:** Kuhn, Daniela / Schaffner, Martin  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-971251>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

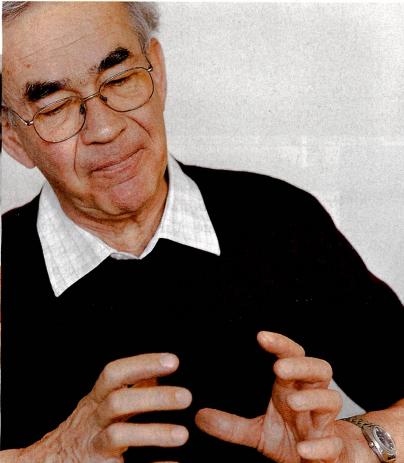
#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# «Le corps intermédiaire est fortement surchargé»



PAR DANIELA KUHN  
PHOTOS DEREK LI WAN PO

**La Suisse a introduit la réforme de Bologne. Mais un premier bilan montre que le nouveau système engendre quelques difficultés pour les personnes concernées. Les explications de l'historien Martin Schaffner qui a participé à l'introduction de la réforme à Bâle.**

**M. Schaffner, comme doyen de la Faculté de philosophie et d'histoire de l'Université de Bâle, vous avez encouragé dès 2001 la réforme de Bologne introduite en 2005. Quelles sont les répercussions du nouveau système ?**

Il est encore trop tôt pour tirer un bilan définitif. Mais une série de problèmes ont déjà été recensés alors que les avantages ne sont pas encore visibles.

**Quel est aujourd'hui le problème principal ?**  
Une coordination peu développée entre universités au sein du système universi-

sitaire suisse. Notre système fédéraliste rend les échanges très difficiles. Même si des mesures ont été prises, je crois qu'on peut parler d'une lacune flagrante qui pèsera encore longtemps sur le système de Bologne.

**Comment cette lacune se manifeste-t-elle ?**  
Le calcul des points de crédits diverge entre les différentes facultés de philosophie et d'histoire. Ni les exigences ni l'attribution des points ne sont harmonisées, ce qui entrave la mobilité des

étudiants entre les différentes universités. Le manque de mobilité entre Suisse romande et Suisse alémanique est particulièrement lourd de conséquences.

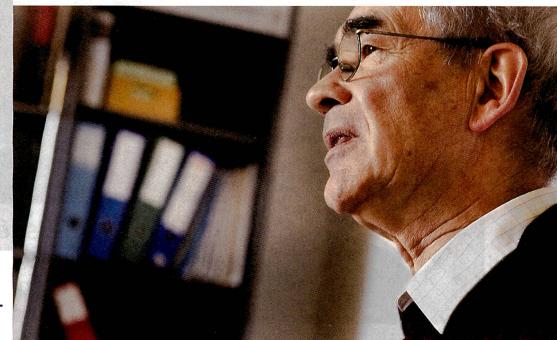
**La validation des cours imposés par le système de Bologne engendre un volume de correction nettement plus important qu'auparavant. Comment cela se traduit-il dans le quotidien ?**

Le corps intermédiaire est fortement surchargé. Il doit non seulement faire face à des tâches bureaucratiques, comme les contrôles des présences et les examens, mais aussi à un surplus d'heures d'enseignement. Les instituts ne disposent en effet pas tous des ressources suffisantes au niveau des professeurs et ils doivent donc recourir au corps intermédiaire. Il est vrai que la Confédération a investi dans la mise en œuvre de la réforme, mais



«Le manque de mobilité entre Suisse romande et Suisse alémanique est particulièrement lourd de conséquences.»

«Des fonds externes considérables ont été et sont injectés dans les disciplines des sciences humaines.»



administrative diminuera lorsque le logiciel prévu à cet effet sera opérationnel. Je pense qu'ils se trompent. La politique universitaire suisse doit vraiment être prête à mettre plus de moyens à disposition.

**L'acquisition de fonds externes est devenue importante, mais elle est difficile pour les sciences humaines qui ont peu d'applications pratiques immédiates. Cette forme de**

## Martin Schaffner

L'historien Martin Schaffner est professeur honoraire de l'Université de Bâle depuis 2005. Ses recherches ont porté notamment sur l'histoire de la démocratie en Europe au XIXe siècle, l'histoire alpine (histoire de la vallée d'Urseren dans l'espace alpin central) et l'histoire de l'Irlande au XIXe siècle. Alors qu'il était doyen de la Faculté de philosophie et d'histoire à Bâle, il s'est beaucoup impliqué dans l'introduction de la réforme de Bologne. Martin Schaffner est actuellement collaborateur indépendant d'une petite entreprise dirigée par des biologistes. A côté de ses propres recherches, il collabore à des projets situés à l'interface entre biologie et histoire.

**financement devrait-elle être encore développée ?**

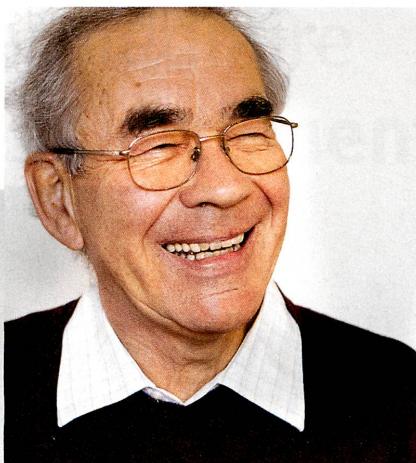
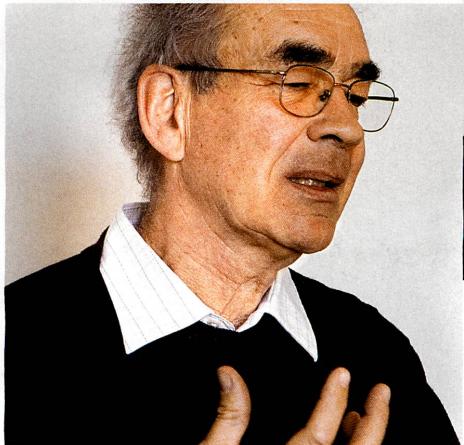
Des fonds externes considérables ont été et sont injectés dans les disciplines des sciences humaines. C'est tout à fait positif. Ces moyens ont permis de soutenir davantage de publications et de projets de recherche. Les capacités du corps intermédiaire sont toutefois de plus en plus restreintes du fait des obligations croissantes liées à l'enseignement.

Les chaires financées par une fondation sont très rares. En principe, les fonds externes ne peuvent jamais être utilisés pour des charges d'enseignement. C'est clairement une tâche qui incombe aux pouvoirs publics.

**La réforme de Bologne implique également un management renforcé. L'ancien président de l'Association suisse des professeurs d'université met en garde contre un «grounding», si les méthodes de l'économie sont appliquées telles quelles aux universités. Etes-vous du même avis ?**

Pas totalement. Les universités avaient toutes, à différents niveaux, des lacunes de management. Il fallait vraiment

« L'image que les professeurs avaient d'eux-mêmes entre en conflit avec les nouvelles exigences. »



« L'Université de Bâle m'a accordé une grande liberté d'enseignement et de recherche. »

« Probablement qu'à l'avenir les universités suisses se spécialiseront davantage. »

optimiser les processus et améliorer l'efficacité. La réforme a eu des effets positifs dans ce sens. Il est vrai que les modèles performants dans l'économie privée ne peuvent pas être transférés tels quels à la science et aux hautes écoles. Je regrette parfois que l'on ne soit pas plus créatif: ce qui donne de bons résultats dans les universités devrait être mis en relation avec des éléments de management.

**Quelle est la principale différence entre l'économie privée et les hautes écoles ?**

L'évaluation des performances. Elles sont relativement difficiles à mesurer dans le domaine de l'enseignement. Il en va de même pour les performances en sciences humaines, qu'il est souvent impossible d'exprimer en chiffres ou par le biais d'autres critères mesurables. Les presta-

tions d'une entreprise de services ou d'une discipline des sciences naturelles sont bien plus simples à mesurer.

**Quelle est la motivation du corps enseignant dans les universités ?**

Les professeurs sont profondément frustrés, parce que leur profil subit un changement. L'image qu'ils avaient jusqu'ici d'eux-mêmes entre en conflit avec les nouvelles exigences. L'ancienne université jouissait d'une large autonomie, alors qu'aujourd'hui elle est soumise à un système imposé par le haut. Il en va de même pour l'enseignement.

Auparavant, on pouvait décider librement des thèmes étudiés au cours d'un semestre, alors qu'actuellement on est enfermé dans un système de modules, afin de répondre aux exigences de Bologne. Et cela implique du travail d'organisation supplémentaire et plus de bureaucratie. Ce qui doit et peut être réduit.

**N'y a-t-il plus de liberté d'action ?**

Si, mais elle a bien diminué. Je crois toutefois que les jeunes professeurs ont

plus de facilité. Ils ont développé l'attitude appropriée pour vaincre le système. Néanmoins tout le monde est sous pression, coincé entre les exigences croissantes au niveau des qualifications et les charges administratives locales. Un certain nombre de collègues partent prématurément ou tombent malades. Il faut le dire: il y a un gaspillage de ressources humaines et pas seulement parmi les membres les plus âgés du corps enseignant.

**A supposer que les problèmes structurels précités ne se résolvent pas, quelles en seront les conséquences ?**

Les universités suisses pourraient perdre leur renommée internationale. Elles pourraient devenir de simples instituts de formation mettant la priorité sur le bachelor, des institutions d'enseignement supérieur dans lesquelles les professeurs dispenseront 12 à 16 heures de cours par semaine.

**Quelle voie le système de Bologne devrait-il emprunter à l'avenir ?**

J'accorde une grande importance au développement à longue échéance des études menant au doctorat. Nous avons dès le départ posé comme condition que la réforme de Bologne ne se limite pas aux études de bachelor et de master.

Probablement qu'à l'avenir les universités suisses coordonneront mieux leurs enseignements et leurs recherches et qu'elles se spécialiseront davantage. Tout en gardant une vision globale. Ce qui signifie que l'éventail des disciplines restera à la disposition des étudiants et des chercheurs. J'aspire à une telle coordination ciblée, mais elle nécessite un soutien politique.

**Etes-vous content d'avoir travaillé dans l'ancien système universitaire ?**

Oui, je m'y sentais libre. L'Université de Bâle m'a accordé une grande liberté au niveau des sujets d'enseignement et des priorités de recherche. Je lui en suis reconnaissant. La liberté représente plus que ce que l'on peut normalement attendre d'un employeur.